



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 avril 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-06**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 08 Pouvoirs : 03 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 01

Le dix huit avril deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du onze avril deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

**Absents** : MM. Jacques COJON (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME), Françoise DÉTOURNÉ (pouvoir à Florence DÉTOURNÉ), Christophe DUEZ, Angélique FAVRE, Cyrille GOUILLARD et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

**Reconnaissance de chemin privé au bénéfice de M. et Mme René DELASSUS**

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'étayant sa demande sur l'acte de propriété n° 221 établi le 3 novembre 1952 par Maître Ernest CLAVIER, notaire à TINCQUES, Madame Maryse DELASSUS fait remarquer que la reconnaissance du chemin privé (avec droit de passage consenti à la commune de TINCQUES) lui appartenant sur la parcelle cadastrée section ZB n° 157 n'est paradoxalement pas reprise sur les plans cadastraux actuels.

Elle formule le souhait que cette situation, résultant d'une probable erreur d'enregistrement des services du cadastre, puisse être corrigée dans les meilleurs délais et sollicite le concours de la Mairie de TINCQUES

Invité à délibérer sur la question, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- accepte, par 10 voix POUR et 01 ABSTENTION (Maryse DELASSUS) le principe de la reconnaissance du chemin privé sur la parcelle reprise au cadastre en section ZB n° 157 au nom de Monsieur et Madame DELASSUS BOUVET René, 9 rue de la gare à TINCQUES
- missionne le cabinet INGENIO, 105 rue de Béthune à SAINT-POL-SUR-TERNOISE (62130) et la SCP BUNEAU-CADET, 40 rue Albert Derbecourt à AVESNES-LE-COMTE (62810) à l'effet d'établir les relevés et documents officiels en rapport avec la présente décision
- souhaite que la notion de droit de passage, au bénéfice de la commune de TINCQUES, apparaisse clairement dans l'acte notarié et qu'en matière de tréfonds, les réseaux (gaz, eau potable, électricité) desservant les bâtiments publics soient repris comme étant existants à la date du nouvel acte à signer entre les parties concernées.
- accepte de prendre à sa charge l'entretien dudit chemin privé et de supporter au budget communal 50 % des frais inhérents à la bonne application de la présente décision

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme,  
**Jacques THELLIER**  
Maire de TINCQUES

